

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI / M. YVES MORAINÉ

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016

OBJET : Achats de places de spectacle - Rapport n°2

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver l'achat par la Direction de la Culture des 76 places de spectacle indiquées dans le rapport, pour un montant total de 18 900€ TTC à l'occasion de deux soirées protocolaires dans le cadre du Festival International d'Art Lyrique d'Aix en Provence.

Cet achat prendra la forme d'une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, suivant l'article 30-1-3C du décret du 25 mars 2016, en raison des droits d'exclusivité détenus par le Festival International d'Art Lyrique d'Aix en Provence.

La dépense ainsi engagée, soit 18 900 €, sera imputée au budget départemental 2016, sur les crédits inscrits au chapitre 011, fonction 311 et article 6232 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée